

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la lig. Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris d'accepter les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement finit est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Table with multiple columns showing train schedules and prices for routes between Cahors, Libos, Montauban, and Paris. Includes sub-tables for Cahors to Libos, Libos to Cahors, Cahors to Montauban & vice-versa, and Cahors to Paris.

Bourse de Paris.

Table showing stock market data for Paris, including columns for 'Rte 3 p. 0/0' and '4 1/2 p. 0/0' with values for 'Du mai...', 'Du 5...', and 'Du 6...'.

LE PLÉBISCITE

du 8 mai.

(FORMULE OFFICIELLE)

Le peuple approuve les RÉFORMES LIBÉRALES opérées dans la Constitution depuis 1860, par l'Empereur, avec le concours des grands corps de l'Etat, et ratifie le Sénatus-Consulte du 20 avril 1870.

(Journal officiel du 23 avril.)

Electeurs, Votez

OUI

OUI, c'est la Liberté avec l'Empire. NON, c'est la Révolution.

Que signifie le vote NON?

Que signifie l'abstention?

La ligne socialiste internationale définit ainsi l'abstention :

L'abstention est la protestation que l'auteur du coup d'Etat redoute le plus; mais si vous êtes forcés de mettre un bulletin dans l'urne, qu'il soit blanc ou qu'il porte: République démocratique et sociale!

M. Delescluze, directeur du Réveil, signataire du Manifeste de la Gauche, définit en ces termes l'abstention et le vote NON :

Voter NON ou s'abstenir, c'est condamner l'Empire dans ses actes, dans ses institutions comme dans ses prétentions à l'éternité

Entre l'Empire et la République, la Nation n'hésitera pas. Elle sera pour la République démocratique et sociale.

Les conservateurs de toutes les nuances sont avertis!

On lit dans la Liberté :

Les bulletins OUI signifient :

Le Peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution, depuis 1860, par l'Empereur, avec le concours des grands corps de l'Etat, et ne ratifie PAS le Sénatus-consulte du 20 Avril 1870.

Les bulletins NON signifient :

Le Peuple n'approuve PAS les réformes libérales opérées par la Constitution depuis 1860, par l'Empereur, avec le concours des grands corps de l'Etat, et ne ratifie PAS le Sénatus-consulte du 20 Avril 1870.

Cahors, le 6 Mai 1870.

PLÉBISCITE DE 1852

RELEVÉ DES VOTES

Arrondissement de Cahors.

Table of votes for the Cahors district, listing candidates like Cahors (Nod), Cahors (Sud), Castelnaud, etc., with their respective vote counts.

Arrondissement de Figeac.

Table of votes for the Figeac district, listing candidates like Bretenoux, Cajarc, Figeac (Est), etc., with their respective vote counts.

Arrondissement de Gourdon.

Table of votes for the Gourdon district, listing candidates like Gourdon, Gramat, Labastide, etc., with their respective vote counts.

Tels furent dans notre département les résultats qui sortirent des urnes en 1852.

Electeurs,

A vous d'agir maintenant.

Votre patriotisme s'est affirmé au Plébiscite de 1852 par un vote significatif.

Nous n'attendons pas de votre bon sens un triomphe moindre en 1870.

Nos données sont positives à cet égard.

Nous avons fait appel au patriotisme de nos concitoyens. De toutes parts nos sages populations répondent :

Nous voterons OUI, parce que nous voulons gouverner le pays de concert avec l'Empereur.

Nous voterons OUI, parce que nous ne voulons abdiquer, à aucun prix, en faveur des insensés qui voulaient attenter à la vie de l'Empereur, faire sauter les Tuileries, l'Hôtel-de-Ville, le ministère de la Justice, et ensevelir sous les décombres une multitude d'innocents!

Nous voterons OUI, parce qu'il faut une protestation unanime, écrasante,

contre ces menées ténébreuses qui tendent à bouleverser la Patrie.

Nous voterons OUI, parce que dans la découverte de cette odieuse trame, nous voyons le doigt de la Providence qui nous montre le chaos, et nous éclaire sur notre devoir.

Nous voterons tous OUI! OUI! car nous ne voulons pas qu'au relevé des votes on puisse dire: Ce canton n'a pas compris que les troubles et les émeutes sont toujours la ruine du peuple!

Aux urnes, Citoyens, et votons :

OUI, pour l'Empereur qui, heureusement secondé par le Cabinet Ollivier si profondément sympathique aux honnêtes gens de tous les partis, nous donnera la grande Liberté!

OUI, pour la diminution progressive des impôts;

OUI, pour la tranquillité et le bien-être;

OUI, pour la prospérité matérielle et morale de la France.

Le Secrétaire de la rédaction LOUIS LAYTOU.

Nos lecteurs trouveront dans le numéro de ce jour des Feuilles détachées de Bulletins de vote.

Le Comité central du plébiscite vient d'adresser aux électeurs l'appel suivant :

Electeurs, Notre tâche va finir; la vôtre va commencer.

Quelle est la tâche que notre patriotisme s'est imposée? C'est de montrer ce que peut, en toute circonstance, dans un pays libre, une majorité résolument libérale, ne comptant que sur elle, aux prises avec une minorité décidément irréconciliable, se composant de la coalition de tous les partis hostiles jusqu'au point de ne dédaigner pour vaincre l'emploi d'aucun moyen, d'aucune arme: injures, calomnies, émeutes, clubs, complots, attentants, bombes infernales.

Le plébiscite du 8 mai 1870, ce grand vote national, était une occasion unique et précieuse de resserrer le faisceau de cette majorité qui veut fermement l'ordre par la liberté et la stabilité par le progrès; cette occasion, qui ne se représentera plus, nous avons considéré comme un devoir de la saisir et de la convertir en victoire bien-

faisante qu'il dépend de vous de remporter.

Quelle tâche avez-vous à remplir? C'est le Dimanche 8 Mai 1870, de vous rendre tous, comme un seul homme, à vos sections, pour y voter, comme au 10 Décembre 1848, où ce fut moins une élection qu'une fête à laquelle de toutes parts les populations des campagnes et des villes se rendaient, bannières déployées, aux cris de Vive Napoléon!

En Décembre 1848, il s'agissait de se prononcer entre deux candidats.

En Mai 1870, il s'agit de se prononcer entre deux Constitutions, l'une qui vous a privés temporairement de vos libertés, l'autre qui vous les rend définitivement.

Raisonnement, l'hésitation n'est pas possible; allez donc voter, et votez tous OUI.

En votant OUI, vous vous comptez; en vous comptant, comme vous serez, sans nul doute, de beaucoup les plus nombreux, vous assurez la représentation sincère de vos intérêts et de vos opinions dans toutes les manifestations du suffrage universel.

Vous faites plus! vous comblez l'ornière des révolutions où tous les gouvernements ont versé. Quelle est la révolution qui n'ait pas coûté des milliards à la France.

Electeurs, Voulez-vous la liberté? Votez OUI. Voulez-vous l'ordre? Votez OUI. Voulez-vous la stabilité? Votez OUI. Voulez-vous la prospérité? Votez OUI. Voulez-vous reconnaître nos efforts, notre dévouement? Votez OUI.

Pour le comité central, le comité d'exécution: Le Président: Duc d'ALBUFÈRA, député. Les membres: Amiral BOUET-WILLAUMEZ, sénateur; Vicomte de LA GUÉRONNIÈRE, sénat.; Comte Frédéric de LA GRANGE, député; Clément DUVERNOIS, député; Emile de GIRARDIN.

Ce langage est celui de la raison et du patriotisme; il sera entendu des électeurs qui tiennent en ce moment entre leurs mains la grandeur ou la faiblesse, la prospérité ou la ruine de notre pays. L. L.

Le Vote du 8 Mai

Sous ce titre, M. le sénateur vicomte de La Guéronnière a publié une brochure, annoncée déjà par le Journal du Lot, et dont nous sommes heureux de donner aujourd'hui

les conclusions :

Revenant au point de départ de cet écrit, et résumant son esprit et son but, nous dirons: La Constitution de 1870, en associant le principe du plébiscite à la liberté, ne l'a pas altérée, mais complétée. En introduisant l'appel au Peuple dans le régime parlementaire, elle a réalisé sans doute une innovation; mais au lieu d'en fausser le mécanisme, elle l'a élargi et fortifié.

Elle lui a donné des proportions dignes des intérêts nouveaux qu'il fallait satisfaire. En élevant le droit du Peuple au-dessus de celui de ses délégués, en constituant sa juridiction pour les circonstances exceptionnelles, comme un arbitrage suprême entre le chef de l'Etat et les Chambres, elle a condamné toutes les dictatures. Elle a rendu toute usurpation odieuse, toute révolution superflue. C'est le droit dans son principe le plus absolu qui, à certains moments, se dégage des formes dans lesquelles il est enfermé pour reprendre son empire sur toute l'organisation publique.

Voilà le plébiscite. Maintenant sortons des théories, écartons les hypothèses, laissons à la philosophie politique ses principes, à l'histoire ses enseignements, interrogeons-nous nous-mêmes, descendons dans la conscience du pays et demandons-nous ce que l'heure présente conseille à tous les bons citoyens.

Electeurs de France, c'est à votre raison, à votre bon sens, à votre patriotisme que nous faisons appel. Jamais votre mission ne fut plus haute. Jamais votre vote ne fut plus libre. Aucune pression ne s'exerce sur vous, et c'est la liberté elle-même qui préside à l'œuvre de sa fondation. A vous donc de prononcer.

Si vous ne voulez pas d'une Constitution libérale parce qu'elle a été appropriée à notre temps et qu'elle a fait une part nécessaire à la démocratie dont elle règle l'essor; si vous voulez revenir à des institutions étroites que vous avez brisées et à des expériences qui ont succombé; ou bien si, vous abandonnant au courant révolutionnaire, vous repoussez les garanties de l'ordre en répudiant les conditions nouvelles de la liberté; alors votez contre le plébiscite, dites: NON!

Mais si, au contraire, instruits par les événements, inspirés par un sentiment supérieur aux intérêts de partis, oubliant vos divisions, vous croyez qu'il y a de grands périls à éviter, une œuvre indispensable à fonder; si vous êtes résolus à chercher l'alliance de la Liberté et de la Démocratie et à réaliser dans un gouvernement stable, les combinaisons nécessaires à leur entente; si vous pensez que votre droit est pour la société et pour vous-même une garantie au lieu d'être une menace; si vous préférez la certitude à l'indécision, un ordre normal et réglé à la confusion et à l'imprévu; si, en un mot, vous voulez donner devant l'Europe à votre pays, par ses institutions, le prestige de son rang et l'autorité de sa grandeur; alors, votez le plébiscite, dites: OUI!

Ce n'est pas le plébiscite d'un parti; ce n'est pas à une fraction du pays qu'il s'adresse; ce n'est pas au nom d'un groupe parlementaire qu'il vous est proposé; il est sorti de vous-même, de vos vœux, de vos aspirations; il résume tout le mouvement libéral depuis dix ans. Sa pensée est remontée du Peuple au Trône, et c'est l'Empereur qui vous le présente aujourd'hui, comme votre manda-

taire et au nom des droits qu'il tient de vous.

Reprenez donc, pour la compléter, votre œuvre d'il y a vingt ans. Ce qui dominait alors c'était la nécessité du salut social. Vous l'avez assuré en l'abritant sous un nom populaire. Aujourd'hui, l'intérêt essentiel, ce n'est plus de vaincre la révolution, c'est d'en prévenir le retour. On la domine par la force; on la prévient par la liberté. Que le Plébiscite soit le contrat national des institutions libérales; qu'il se venge ainsi de ceux qui, par défiance de son principe, refusent de voter la nouvelle Constitution, et qu'il prouve qu'un peuple qui a la conscience de son devoir ne peut jamais abuser de ses droits!

V^o DE LA GUÉRONNIÈRE.

Le Pape et le Plébiscite

On lit dans le *Mémorial diplomatique*: Un grand nombre de vicaires généraux de France s'étaient adressés à leurs évêques diocésains qui siègent au concile. Pour leur demander des instructions relativement à l'attitude que le clergé doit tenir en présence du prochain appel au peuple; les évêques, à leur tour, ont voulu consulter préalablement le chef suprême de l'Eglise.

Une lettre que nous recevons de Rome, affirme que Pie IX a saisi cette occasion pour témoigner de la profonde reconnaissance qu'il garde à l'Empereur des Français. Il a fait observer aux évêques que c'est grâce à l'efficace protection de Napoléon III, ayant à cœur, en cette conjoncture, de justifier son titre de fils aîné de l'Eglise, que le concile peut aujourd'hui délibérer en toute liberté et sécurité, malgré les efforts qu'ont tentés d'autres puissances catholiques pour empêcher sa réunion et ses délibérations.

Le Pape a ajouté que l'Eglise ne peut que faire des vœux ardents pour l'affermissement de la dyastie napoléonienne, et que par conséquent le clergé français doit non seulement voter en faveur du plébiscite, mais encore user de toute son influence pour que le vote demandé au suffrage universel atteigne le but désiré.

La Révolution

Nos lecteurs liront avec intérêt le remarquable article suivant:

La peur est un auxiliaire auquel nous n'avons jamais fait appel. Nos colonnes n'ont jamais abrité le Spectre rouge. Mais si la révolution et les révolutionnaires ne nous causent aucune frayeur, il est un autre sentiment qu'ils nous ont souvent fait éprouver: c'est celui du dégoût. Comment ne pas l'éprouver en écoutant les hideuses vociférations de leurs clubs, en lisant les injures de leurs journaux empruntés au vocabulaire stéréotypé de 1793! On peut dire d'eux que, depuis soixante-dix-sept ans, ils n'ont rien appris, rien oublié. Accuser, condamner, conspirer, comploter, assassiner, s'ériger en bourreaux, aiguiller dans l'ombre des poignards, promener dans leurs poches des révolvers, fabriquer clandestinement des bombes, se dénoncer lâchement tous entre eux quand ils ont échoué, se proscrire impitoyablement les uns les autres, dès qu'ils ont réussi, coiffer la dictature du bonnet de la liberté, semer la terreur et récolter la ruine; voilà tout ce qu'ils savent! Ils sont incapables de tout détruire, mais ils sont capables de rien réformer, de rien fonder. 1793, 1830, 1848 sont là pour l'attester en France. Partout ils sont les mêmes. Jetez les yeux sur l'Espagne! Entre les mains des révolutionnaires, qu'est devenue, à Madrid, la révolution deux fois victorieuse en 1854 et en 1868? Demandez-le à Cadix et à Barcelonne assésées, mitraillées, bombardées, noyées dans le sang! Demandez-le aux insurgés vaincus de 1869, condamnés à mort par les insurgés vainqueurs de 1868! Demandez-le aux constituants proscriés. Enfin, demandez-le au peuple espagnol, souffrant plus et ne payant pas moins! L'impôt qui férasait a-t-il été réformé, a-t-il été allégé? — Non. Le seravage militaire, qui l'irrite et le blesse, a-t-il été aboli? — Non. Et lorsque de toutes parts, en Espagne comme en France, éclatent ainsi la présomption des révolutionnaires et l'impuissance des révolutions, nous désertions le drapeau des réformes, qui fut-toujours le nôtre, pour suivre le drapeau derrière lequel se rangeront dimanche prochain, 8 mai, les électeurs votant NON, ayant pour chefs de file M. Lermina et M. Dufaure, M. Descluzo et M. Janicot, M. Flourens et M. Keller, et pour clairons l'*Avenir national*, la *Cloche*, la *Gazette de France*, le *National*, le *Rappel*, le *Réveil*, le *Sicèle*!

Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que nous eussions perdu la mémoire et la raison.

Les ayant conservées, nous ne nous laisserons pas de répéter à tous ceux qui nous lisent: « Aujourd'hui en huit, votez OUI sans hésitation; car voter NON, selon que vous le conseillent M. Thiers et ses amis, ou vous abstenir, selon que vous le prescrivent M. Rochefort et ses lieutenants, ce serait vous exposer à glisser sur une pente fatale que vous ne pourriez plus remonter, pente vous conduisant à la révolution

et vous détournant de la liberté, de laquelle les complots et les attentats ont toujours été et seront toujours les mortels ennemis! Voter NON ce serait voter avec ceux qui conspirent; voter OUI, ce sera protester contre eux et contre leurs bombes.

Aucune réforme, si radicale qu'elle fût, si hardie qu'elle parût, ne nous a jamais trouvés parmi les juges, la condamnant sans l'avoir entendue, sans l'avoir interrogée en toute conscience.

Il y a trente-quatre ans que nous sommes pour les réformes libérales et les menées révolutionnaires. 1870 nous retrouve, directeur de la *Liberté*, à la même place que nous occupions en 1836, fondateur de la *Presse*.

EMILE DE GIRARDIN.

Correspondance Plébiscitaire.

Paris, 3 mai 1870.

Les derniers incidents des réunions publiques de Paris ont dignement couronné cette campagne anti-plébiscitaire, qui a été un défi permanent au patriotisme, au bon sens, à la raison. Le citoyen Ulric de Fonvielle l'a parfaitement caractérisée, en disant à la Salle des Fêtes-Bergères: « Jetons à la face de l'Empire le mépris et la haine qu'il nous inspire. » Tout ce qui s'est dit et tout ce qui s'est passé dans ces réunions n'a été qu'un développement et une application de ce conseil. Mais ce n'est pas seulement à l'Empire qu'on a jeté la haine; on l'a jetée aux grands corps de l'Etat, aux classes éclairées, à la bourgeoisie.

Celui qui écrit ces lignes se rappelle, à ce sujet, un mot qui lui fut adressé par un des plus grands esprits de ce siècle, M. Cousin. C'était en 1866; nous faisons remarquer à l'illustre philosophe combien, malgré l'ardeur des discussions parlementaires et la gravité des événements extérieurs, la France était tranquille. Sauf Paris, qui a toujours été à des degrés divers seulement, un foyer de passions politiques, le reste du pays ne s'était montré un peu ému qu'à la surface; il paraissait absorbé uniquement par les intérêts économiques et matériels. Faisant allusion à cette merite de l'esprit public, en dépit de toutes les excitations de la gauche, la France dort, diions-nous. Tremblez, s'écria aussitôt le vieux philosophe, tremblez qu'elle ne s'éveille pour faire des folies! — Et il se mit à nous faire part du travail souterrain qui s'opérait, d'après lui, dans les esprits, et qui pouvait aboutir à des effervescences que l'Empire seul lui semblait capable de dominer par d'habiles concessions unies à beaucoup de fermeté.

Où dirait, vraiment, en présence de ce que nous voyons à Paris, que les craintes patriotiques de M. Cousin se sont réalisées, et que la France ne s'est éveillée, en effet, que pour faire des folies.

Mais heureusement que ce n'est pas la France que nous avons devant nous; ce n'est qu'une minorité turbulente et forcenée. La vraie France s'est éveillée, mais pour dominer ces passions subversives, et repousser ces attaques audacieuses.

Les souscriptions ont été nombreuses ces deux derniers jours au comité central. Ce n'est pas au plus fort de la crise que le zèle et l'empressement patriotique des conservateurs libéraux peuvent se refroidir. Le *Sicèle* nous apprend que M. Cernuschi, cet italien qui profitait de l'hospitalité française pour alimenter la propagande révolutionnaire, et qui vient d'être expulsé de France, a envoyé de nouveau cent mille francs à M. Gambetta.

Il y a là une sorte de défi au gouvernement. Mais lorsque la révolution cosmopolite fait de tels efforts et de tels sacrifices, les conservateurs libéraux n'ont pas à s'endormir.

Sur 290 journaux reçus hier au comité central, 215 adhèrent au plébiscite, 41 se tiennent sur la réserve; 4 sont pour les bulletins blancs; 30 demeurent irréconciliables.

Nous recevons de bonnes nouvelles de Brest. Malgré les efforts que font les partisans du NON sous la direction de M. de Kératry, les conservateurs libéraux espèrent une grande majorité. Il y a parmi eux une vingtaine de maîtres et de contre-maîtres du port qui se sont mis à la tête du comité; ce qui impressionne très-favorablement les ouvriers, dont les deux tiers sont disposés à dire OUI. L'un des maîtres du port, M. Tanguy, a lancé une proclamation en breton que le comité brestois a fait tirer à 20,000 exemplaires. L'adhésion des curés de campagne paraît assurée.

On nous écrit des Basses-Pyrénées que M. Gustave Fould, qui avait pris rang dans le centre gauche, engage fermement les électeurs à voter OUI.

Le *Phare de la Manche* a annoncé que le comité anti-plébiscitaire de Cherbourg se fondait sur des paroles du Comte Daru pour sa propagande. Or, le Comte

Daru, dont nous avons annoncé le départ, a écrit plus de 200 lettres, avant de quitter Paris, pour engager ses électeurs à voter OUI. Et maintenant sa présence au milieu d'eux est la meilleure garantie de la loyauté de son attitude. L'ancien ministre des affaires étrangères comprend très-bien que tous les dissentiments doivent s'effacer, quand il s'agit d'un événement aussi considérable que le plébiscite.

M. Buffet a écrit également de Paris plusieurs lettres où il exhorte ses électeurs à déposer un vote affirmatif.

Les journaux de Paris commencent à reproduire des extraits de la brochure de M. le Vicomte de La Guéronnière, Sénateur, Ministre de France à Bruxelles. Ce travail de l'éloquent écrivain est une magnifique réfutation des objections dirigées au point de vue libéral contre le plébiscite.

La conférence que M. Edouard Laboulaye a fait hier à Versailles sera aussi publiée. Le célèbre publiciste y développe, avec la rare élévation de son bon sens, les idées qu'il a déjà indiquées dans sa lettre.

L'orateur, avant d'avoir pu aborder son sujet, a essuyé pendant 20 minutes les cris et les injures d'une minorité qui s'était donnée le mot pour l'interrompre. Voilà comment les ennemis du plébiscite comprennent les droits de la liberté et comment ils en exercent les devoirs!

Paris 4 mai 1870.

Plus le moment approche, plus les nouvelles se multiplient et le mouvement se précise.

Les informations parvenues hier directement aux Tuileries sont des plus favorables.

L'Empereur en exprimait hautement sa satisfaction autour de lui. Non que jamais, d'ailleurs, Sa Majesté eût été inquiète du résultat définitif, car, depuis l'ouverture de la campagne plébiscitaire, elle s'est toujours montrée calme et confiante dans les sympathies du peuple et la sagesse de la nation.

Le comité central n'a pas reçu ce matin moins de mille lettres. Les nouvelles qu'elles apportent sont également excellentes. Sur tous les points du territoire, le sentiment conservateur et libéral se manifeste énergiquement, on n'éprouve que de l'horreur et de l'indignation pour les infâmes attentats médités par la démagogie et pour les excitations révolutionnaires, stupidement anarchiques, des réunions de la capitale.

Le défaut d'espace ne nous a pas permis de consigner ici tous les actes patriotiques qui nous sont signalés. Nous croyons même superflu d'achever la revue départementale que nous avons commencée dans notre avant-dernière correspondance, car nous ne pourrions que répéter, pour la presque unanimité des départements, ce que nous avons dit de ceux que nous avons déjà désignés.

Le nombre des comités plébiscitaires qui se sont formés est actuellement de 220. Ce chiffre ne comprend pas les sous-comités cantonaux, ni les comités qui se sont organisés en dehors du comité central de Paris.

Le but que poursuivent ces comités étant le même, le comité central n'a cessé d'applaudir à leurs efforts et à leur initiative.

La presse départementale continue à se montrer digne de la mission que lui imposent les circonstances. Sur les 296 organes reçus hier au comité central, 220 sont pour le plébiscite; 41 ne se prononcent pas; 4 sont contre; 31 restent irréconciliables.

Voici un fait qui montre comment, en présence d'un intérêt de premier ordre, les dissentiments secondaires doivent s'effacer: Les maîtres de forges de la Champagne, réunis à Saint-Dizier, sous la présidence du baron Lespérut, député de la Haute-Marne, pour discuter certaines questions économiques, ont profité de l'occasion pour s'entretenir du plébiscite. Le Baron Lespérut, qui appartient au centre gauche, a déclaré qu'il voterait OUI, et l'assemblée, après délibération, a décidé qu'elle voterait dans le même sens.

Dans les grands centres industriels, là où s'est exercé avec le plus d'ardeur la propagande démagogique, mêlant ensemble, pour les aggraver l'un par l'autre, la question sociale et la question politique, on remarque un revirement du meilleur augure en faveur des idées d'ordre et d'apaisement.

Pour extrait, A. Layton

LE COMLOT

CONTRE LA VIE DE L'EMPEREUR

Le *Journal officiel* publie les pièces suivantes:

Le rapport de Son Excellence M. le garde des sceaux à l'Empereur, en date du 4 mai, expose qu'il existe un parti révolutionnaire dont le but est d'établir la République démocratique et sociale, dénigrant systématiquement, outrages, calomnies, émeutes, assassinats. Les libertés nouvelles loin de l'apai-

ser n'ont fait que le surexciter. Nous avions espéré que la patience et la douceur vaincraient les passions, mais notre patience était prise pour de la timidité. Nous avons dû nous convaincre qu'une répression énergique était le seul moyen de rétablir la paix sociale, le respect des lois sans lesquels tout établissement des institutions libres ne serait qu'une témérité. Lorsque votre Gouvernement a décrété un appel au peuple, une première instruction était terminée.

Nous avons différé d'arriver à une conclusion afin que cette coïncidence involontaire ne ressemblât pas à une manœuvre électorale; mais les révolutionnaires n'ont pas été arrêtés par l'armistice légal que nous établissons. Ils ont cru supprimer par un crime le souverain, alors lorsqu'une constitution était abandonnée et que l'autre n'était pas encore votée. Ce serait détruire sûrement l'Etat lui-même, momentanément en dehors de tout ordre constitutionnel, et ils se sont résolus à mettre à exécution avant le 8 mai leur entreprise depuis longtemps préparée. Dans ces circonstances il est de notre devoir de saisir publiquement la Justice.

Suit un décret du 4 mai, convoquant la chambre des mises en accusation de la haute cour de justice pour statuer sur les faits relatifs au complot.

D'après un rapport de M. Grandperret, procureur-général, formant 5 colonnes 1/2 du *Journal officiel*, exposant les résultats sommaires de l'instruction du complot de février, les conciliabules se tenaient chez les nommés Dupont, Fontaine, Guérin, Verdié, Sapiac, correspondants de Mazzini et chez d'autres encore. Plusieurs conjurés effrayés, notamment Verdié et Guérin, firent ultérieurement des révélations. Il résulte des déclarations de Guérin qu'un projet d'émeute à main armée et d'assassinat de l'Empereur au moyen de la nitro-glycérine fut proposée dès le mois de juillet 1869 par Dupont. La tentative insurrectionnelle était préparée pour le 29 octobre, mais on renonça au projet. Dans les réunions suivantes on continua à préparer l'émeute et un complot contre la vie de l'Empereur.

Une lettre de Mazzini à Sapiac, qui a été saisie, déclare qu'il ne peut assister au banquet de St-Mandé; puis il ajoute, que des dévotions pareilles à ceux que vous vous préparez à accomplir me retiennent — où je suis. Une lettre de Varlin, un des chefs de l'*International*, saisi à Marseille, chez Bathélica, constate les projets politiques de cette société et ses rapports avec Rochefort.

Cette lettre se termine par ces mots: « Je vais m'assurer du concours des autres centres, Lyon, Rouen, Roubaix, etc. »

Après avoir raconté les troubles de février, M. Grandperret rappelle les aveux de Beaury, lequel déclare: Je suis allé en Belgique, de là, à Londres avec Fayolle. J'avais auparavant déserté. Nous avons trouvé Flourens avec lequel je me suis étroitement lié. Je lui ai parlé de mon projet d'attenter à la vie de l'Empereur et il m'a encouragé dans ma résolution. Je suis revenu à Paris où j'ai correspondu avec Flourens. J'ai reçu de lui trois lettres, j'ai détruit les deux premières, la troisième est celle qu'on a saisie sur moi, et qui est signée Gustave. J'ai été en relation à Paris avec Ballot, ami de Flourens, chargé par lui de me remettre de l'argent. J'ai reçu une première fois, 400 fr.; une deuxième 100 fr. Quelques instants avant mon arrestation, j'avais l'intention de m'habiller en soldat pour m'approcher plus facilement de l'Empereur et puis me servir de mon revolver.

On a trouvé sur Beaury, une lettre de Flourens, datée du 20 avril, ainsi conçue:

Bien cher ami,

J'ai en effet reçu vos trois lettres; je regrette que vous me les ayez adressées par cette voie, et non par M. Molley, New-York, tribune 43, Pall Mall, Londres, en mettant une enveloppe intérieure avec mon prénom; mais j'espère que nous n'aurons plus à nous écrire longtemps et que la semaine prochaine nous nous reverrons à Paris où tout se terminera très-bien.

Vous avez dû recevoir ma lettre du 19, adressée à M. Fleury, où il y en avait une pour mon ami de la Banque. Dites moi si vous l'avez en effet reçue et si cet ami vous a fait parvenir par M^{me} S... la somme de 400 fr.; brûlez la lettre ci-jointe pour lui et que tout soit dit. — Si non envoyez-la lui et agissez aussitôt les 400 fr. reçus.

Il n'y a pas un moment à perdre, l'homme au brevet ira à la campagne et tout serait retardé.

Mais réussissez.

Je compte sur vous, sur vos amis fidèles; ne sortez que de nuit et en voiture; ménagez l'argent; soyez prudent; ne manquez pas; peut-être serais-je très vite à Paris pour vous soutenir. Tout dépendra de vous; je vous le dis encore une fois ce que je vous disais ici: à savoir: où il ne fallait pas s'en mêler, ou il faut réussir.

Votre GUSTAVE.

Des experts en écriture ont déclaré que cette lettre était de Flourens comme l'avait avoué Beaury. Voici une autre lettre non moins significative écrite par Beaury à Ballot:

Monsieur, M. le Docteur a fini par se déclarer pour l'am-

putation, il la juge indispensable; et comme il croit que tout retard serait mauvais, il la fera coûte que coûte, dût-on employer demain envers le malade qui n'est guère raisonnable, des moyens violents. Ses nombreux amis sont d'accord là-dessus. Si vous désirez donc assister à titre d'ami à cette triste opération de ce pauvre malade, vous pouvez venir dans sa petite chambre, Rue de Rivoli, demain entre 2 et 4 heures de l'après-midi. Les différents frais de cette triste maladie ayant dépassé les chiffres supposés, je me vois dans la nécessité de réclamer de votre extrême obligeance une avance de 100 à 200 francs, somme que nous jugeons indispensable aux nombreux préparatifs qu'exige une pareille opération chirurgicale. Il faut tant d'instruments et d'accessoires que nous vous prions de vouloir bien remettre cette petite somme au porteur de la présente.

Signé: CAMILLE.

Reçu d'avance de M. Ballot, autre somme de 140 francs.

Paris, 28 avril 1870.

Signé: CAMILLE.

P. S. Le meilleur ami de ce cher malade, ne manquera pas de vous rembourser cette somme le plus tôt possible. Comme l'opération est très-sérieusement décidée pour l'heure, indiquée vous n'en recevrez de nouveaux avis.

Enfin, depuis l'arrestation de Beaury, on a saisi une nouvelle lettre adressée à Ballot par Flourens, datée du 29 avril:

Bien cher ami,

A peine je reçois votre dernière lettre et j'y réponds de suite. Si je n'ai pas répondu à la précédente, c'est que je ne voulais pas vous écrire d'ici. Je vous remercie mille fois de ce que vous avez fait jusqu'ici; mais je vous prie formellement, sous aucun prétexte, de ne plus avancer un sou seulement à mes amis. Vous me mettriez dans l'embarras en le faisant et ne m'aideriez nullement parce que, ce que je veux, est en train de se faire très bien. Ils ont même besoin d'être un peu hâtés dans l'exécution par le besoin d'agir. Je vous prie de ne pas leur montrer cette lettre, mais de leur dire qu'après ma dépêche, vous avez reçu une lettre vous disant de ne rien faire de plus jusques à nouvel ordre. Je leur ai moi-même écrit par une autre voie la même chose. Surtout, qu'ils ne retournent plus chez vous par ce que ça ne pourrait que nuire et je ne voudrais pas cette aventure pour rien au monde. Cette lettre est parvenue dans une à ma mère qui vous l'enverra; soyez prudent. Tout ira bien. Je vous verrai. Mes hommages à vos dames.

GUSTAVE.

L'authenticité de cette lettre a été reconnue par la mère et le père de Flourens. En même temps qu'il préparait l'assassinat de l'Empereur avec Beaury Flourens organisait aussi avec Sauret, Greffier et autres, les moyens de faciliter une insurrection. Le rapport raconte l'arrestation de Greffier et de Roussel qui reviennent d'Epinaly, où ils avaient commandé 50 revolvers. Greffier resta arrêté, mais Roussel fut délivré par la foule. Vingt et une bombes furent saisies. Le fondeur Lepet en reconnut sept comme sorties de chez lui, et l'existence des quatorze autres démontre qu'il existe d'autres fonderies encore inconnues. Ballot qui vient d'être arrêté déclare qu'il avait connu Flourens en Crète. Il lui avait donné asile depuis le 8 février jusqu'au 20 mars. Depuis son départ et sur sa demande, il a remis 1100 francs à Sauret; 550 francs à Beaury et 1400 francs à Greffier. Tels sont les principaux résultats de l'information judiciaire qui démontre toute l'opportunité de convoquer la Haute-Cour.

Le *Moniteur universel* donne sur le complot les détails suivants:

Le complot que l'on vient de découvrir, par un hasard tout à fait providentiel, est d'une gravité que l'instruction démontrera sans peine.

On soupçonne de nombreux complots qu'il faut découvrir à tout prix.

C'est à cause de cela que nous garderons dans cette affaire une réserve excessive, tout en publiant chaque jour les détails les plus circonstanciés qui ne seront pas sujets cependant à entraver les recherches de la justice.

Voici les faits tels qu'ils se sont passés. Ils contrastent singulièrement avec tout ce qui a été dit jusqu'à ce moment.

Hier, vers trois heures, un bruit des plus alarmants se répandit dans Paris: On venait, disait-on, de tirer sur l'Empereur pendant qu'il se promenait sur la terrasse du bord de l'eau. Ce bruit, heureusement, était faux, mais il avait pris naissance dans un fait des plus graves que nous allons rapporter.

Depuis quelques temps déjà, la police avait été avertie que des individus suspects étaient arrivés en France par le bateau de Southampton, mais qu'on avait perdu leurs traces au Havre.

L'un d'eux était surtout l'objet de ses observations, lorsque hier, à neuf heures précises du matin, des agents de service de sûreté arrêtèrent, rue des Moulins, un homme qui descendait de voiture devant une maison où il allait monter.

Conduit au dépôt de la préfecture, puis à Mazis, ce personnage, nommé B..., fut fouillé minutieusement, et l'on découvrit sur lui: 1° Un revolver de précision chargé à six coups;

2° Une somme d'argent et une correspondance des plus compromettantes.

Cette correspondance contenait en outre tout un plan de conspiration.

On a trouvé sur lui la carte de la femme chez qui il avait passé la nuit.

Interrogé à différentes reprises, B... donna le nom et l'adresse de l'un de ses complices.

On se rendit aussitôt chez ce dernier, domicilié à Belleville, où une minutieuse perquisi-

sition amena la découverte d'une caisse volumineuse remplie de bombes non chargées dont voici la description.

Il faut se représenter une sorte de disque aplati, formé de deux parties identiques rapprochées par un écrou.

Le diamètre extérieur est de 13 centimètres, l'épaisseur est de 8 millimètres environ. Chaque bombe pèse à peu près 4 kilogrammes.

Le point où les deux parties superposées se rapprochent est percé de 18 trous, ayant un diamètre de 5 millimètres et pouvant permettre d'y adapter des cheminées de fusils, armées de capsules fulminantes. Quelques-uns de ces trous peuvent être destinés à laisser pénétrer une certaine quantité d'air, ce qui, parait-il, double la force explosive des matières fulminantes dont la bombe doit être garnie. L'intérieur de ces dangereux projectiles est évidé et est garni de quatre petits tubes en verre, d'un centimètre de diamètre et de cinq centimètres de longueur, lesquels devaient être garnis de picrate de potasse.

De l'un des trous de la bombe sort un brin de fer dont la tête aplatie est retenue à l'intérieur, et dont l'extrémité extérieure est coudée en forme d'anneau; dans cet anneau passe un autre fil de fer de 5 millimètres de diamètre, lequel s'allonge en forme de poignée et a une longueur de 15 centimètres.

Cette disposition ingénieuse permet de tenir la bombe à la main sans toucher aux parties pouvant déterminer l'explosion, et en même temps elle donne le moyen d'imprimer à la bombe un mouvement de fronde et de lui donner ainsi une force de projection considérable.

Pour quiconque a quelque notion de mécanique, les bombes de 1870 constituent un des plus formidables engins de destruction qu'il soit possible d'inventer.

Tout auprès de la caisse était une provision considérable de matières explosibles.

Le locataire de cette demeure avait pu prendre la fuite à la faveur de la foule amassée sur le trottoir et dans l'escalier par cette descente inattendue.

Malgré toute la vigilance de la police, on n'a pu encore retrouver les traces du fuyard.

Mais, par suite de nouveaux aveux du prisonnier, deux autres individus désignés par lui ont pu être arrêtés.

On recommandait à tous les conjurés de ne point se montrer pendant le jour, puis de se concerter afin qu'à un signal donné ils puissent, aidés de tous ceux qu'ils pourront entraîner, attaquer à la même heure le palais des Tuileries, l'état-major de la place de Paris et la préfecture de police.

L'assassinat avait été convenu pour hier. On devait faire sauter les Tuileries, l'état-major de la place et le ministère de la justice à l'aide de bombes chargées de picrate de potasse.

Pendant toute la nuit et la soirée d'hier, on s'est livré à des recherches qui ont amené jusqu'à présent l'arrestation — en vertu de mandats de justice — d'un nombre assez considérable des principaux membres de la société l'Internationale.

Outre les arrestations dont nous avons parlé, on a arrêté cette nuit, dit-on, M. Jules Lermina, l'auteur de ce grotesque acte d'accusation contre l'Empereur que nous avons reproduit hier, un individu qui était chargé d'aller en province acheter 500 révolvers, Germain Casse Calotte, Murat, Painsy, Tocher. Les nommés Cusdy et Sabouly auraient échappés aux agents.

Le décret qui expulse de France M. Cernuschi, cet étranger qui donne de l'argent à la révolution pour renverser l'Empire, a été signé ce matin par l'Empereur.

On a découvert en différents endroits des bombes chargées au nombre de 21.

On nous dit à ce propos que l'état-major de la place avait été avisé, il y a quelques jours, que les bombes au picrate de potasse avaient été placées dans les égouts de Paris pour faire sauter la capitale, mais nous donnons ce dernier renseignement sous réserves.

L'affaire du complot, nous le répétons, est extrêmement grave. Elle a été l'unique sujet de conversation, ce matin, au conseil des ministres tenu aux Tuileries, sous la présidence de l'Empereur, et qui avait été précédé d'une longue conférence entre l'Empereur et le préfet de police.

L'instruction de cette grave affaire va être conduite avec la plus grande activité. — H. Morel.

Le Journal officiel du soir publie la note suivante :

On connaît aujourd'hui l'atelier où ont été fondues les bombes saisies chez le sieur Roussel. A la rue du dessin du Figaro, M. Lepet, fondeur, 38, rue Saint-Maur, a reconnu ce qu'il avait fabriqué lui-même quelques jours auparavant.

Il a fait aussitôt au commissaire de police de son quartier une déclaration dont voici la substance :

Le 14 avril dernier, un individu, qui a dit se nommer Renard et dont le signalement parait se rapporter à Roussel, est venu donner le modèle des bombes. Ce sont, dit-il, des modèles pour des moyens de vélocipèdes. Je les ai inventés, et je compte faire ainsi ma fortune en Amérique. Faites-en fondre 120; après cela, vous continuerez sans vous arrêter, il en faut une grande quantité.

Renard a refusé de donner son adresse. Il est venu sept fois à l'usine, soit pour faire la commande, soit pour corriger les épreuves, soit pour prendre livraison.

La grève ayant suspendu les travaux, M. Lepet n'avait pu livrer que vingt-deux bombes, savoir: trois le 16 avril, quinze le 17, et quatre le 19; sans cette grève, 400 bombes au moins eussent été fabriquées.

Il parait qu'un de ces modèles a servi à une expérience faite dans les environs de Paris, et dont les effets foudroyants ont vivement satisfait les conjurés. Les vingt et une autres ont été saisies au domicile de Roussel.

De son côté, le Gaulois nous fournit les renseignements suivants :

Le 14 avril dernier, un individu qui avait

les allures d'un ouvrier, et dont le signalement répond assez à celui de Roussel, se présenta dans la maison Alexis Lepet et Cie, fondeurs, rue Saint-Maur, 38. Il était porteur d'un modèle en plâtre qu'il voulait faire exécuter en fonte.

C'était un disque ressemblant assez aux moyens des roues de voiture, mais creux au milieu et pourvu d'entailles bizarres.

— Ceci, dit-il au contre-maître de la maison en lui soumettant son modèle, vous représente un moyen perfectionné de vélocipède. C'est une invention splendide qui me permettra de réaliser des bénéfices importants. L'Amérique m'en demande déjà une quantité considérable.

— Que comptez-vous faire du creux que voici ?

— J'y mettrai du caoutchouc. Dans les entailles je passe des pointes pour faire ressort. Il me faudrait de suite 120 morceaux. Combien en pouvez-vous faire par jour ?

— Vingt, à peu près.

— Eh bien, commencez de suite. Je paye comptant.

L'individu passa au bureau.

— Voulez-vous me dire votre nom ? lui demanda-t-on. Il y eut un moment d'hésitation.

— Le Renard, dit-il enfin. Du reste, je viendrai chercher les objets moi-même.

Et il sortit.

M. Alexis Lepet examina le modèle, non sans une certaine curiosité. Il ne s'expliquait guère ce nouveau système de moyens.

— Quand il reviendra, je le ferai jaser, se dit-il.

La grève des fondeurs éclata. Les grèves sont bonnes à quelque chose, car les cent vingt bombes ne furent pas livrées.

Le 16 avril, on remit, entre les mains de M. Le Renard vingt et une plaques doubles et une dépareillée.

Comme on a saisi vingt et une bombes au domicile de Roussel, on est donc certain qu'il n'y en a pas d'autres en des endroits inconnus.

En voyant les dessins des engins saisis, M. Lepet a poussé un cri de surprise :

— Mais ce sont mes moyeux ! Ah ! l'farceur !

Et il a été immédiatement raconter au commissaire de police de son quartier ce qui s'est-il passé chez lui.

Il a même fourni à la police deux plaques mauvaises restées chez lui.

Les plaques doubles ont été livrées à Le Renard au prix de 3 fr. 50.

On a payé les quarante-deux plaques en trois fois.

On parle beaucoup en ce moment du principal acteur du complot.

Nous avons recueilli sur cet homme quelques détails intéressants, ainsi que sur les perquisitions faites chez lui, et dont il n'a été donné aucun récit exact.

Roussel est un garçon ébéniste de 29 ans, employé à la journée dans le faubourg du Temple, chez un M. Levellé.

C'est un bon ouvrier dont les journées s'élevaient à une moyenne de 5 fr. 50 à 6 francs.

Roussel est petit, maigre; sa figure pâle est encadrée de cheveux blonds légèrement bouclés; il porte de petites moustaches blondes.

D'un caractère sombre, taciturne, il ne parlait jamais à personne, marchait toujours la tête baissée, paraissant en proie à de sérieuses préoccupations; c'est à ce point que ses voisins du passage des Rosiers le surnommaient le loup de la Cité.

Il y a six ans que Roussel s'est marié à une jeune femme également maigre et d'un blond flâsse, pour employer le terme vulgaire. De cette union sont nés un garçon aujourd'hui de six ans et une fille de quatre. La malheureuse jeune femme, décapée de plumes chez un fabricant de la rue Turbigo, est enceinte de quatre mois.

Trois francs par jour et deux enfants, bientôt trois, à nourrir; un mari gravement compromis, quelle misère !

Ainsi que nous l'avons dit, le ménage Roussel occupe, dans le passage des Rosiers, un petit logement de 190 fr., où il est installé depuis le terme d'avril seulement, cité Maison-Neuve, 5.

Cette ruelle infecte, véritable peupogorge, donne d'un côté rue des Cendriers et de l'autre rue des Panoyaux, rue tortueuse et malpropre.

Vendredi dernier, entre huit et neuf heures du soir, une descente de police eut lieu au logement de Roussel.

La descente était dirigée par M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires; Lagrange, commissaire supérieur; l'agent de la sûreté Souveras et l'officier de paix Toquéne. Ils étaient accompagnés de quatre sergents de ville.

Les deux issues du passage sont immédiatement gardées.

M. Clément, s'adressant au concierge Pierre Tourment, marbrier de son état, lui demanda où demeure Roussel.

— Au fond de la cité, la dernière porte à gauche.

On se dirige vers ce côté; mais comme il fait nuit noire, l'agent Souveras revient à la loge du concierge et lui dit de prendre sa chandelle et de venir les éclairer.

Le concierge s'exécute. On arrive et on monte un petit escalier.

La porte est fermée.

La chambre de Roussel est déserte.

On fait chercher un serrurier dans la rue des Panoyaux, qui ouvre la porte du logement.

Les deux commissaires de police et l'agent Souveras se livrent à une perquisition minutieuse et découvrent bientôt dans un coin, sous un tas de vieilles hardes, une petite caisse en bois de 75 centimètres de long sur 40 de large.

La caisse ouverte aussitôt met à découvert les bombes soigneusement enveloppées dans du gros papier gris.

Cette caisse est descendue avec de grandes précautions et remise aux agents qui la transportent au poste de police du quartier.

En outre, un écrit détaillant la composition de la matière explosive et la manière de charger les bombes est trouvé dans un petit buste en plâtre de Garibaldi, se trouvant sur une planchette adossée du lit, dans la chambre à coucher.

Mais de Roussel point. Celui-ci était venu dans la journée chez lui déposer la caisse en question.

A sa femme, qui le questionnait sur le contenu de la boîte, il avait répondu :

— Ça c'est pour les télégraphes !

Puis il était parti sans rien dire, on ne l'a plus revu.

La femme, elle, se rendit avec son petit garçon au théâtre de Belleville, où l'on jouait Lucrèce Borgia, laissant sa petite fille en garde chez une voisine. Ce n'est qu'en rentrant le soir, vers minuit, qu'elle apprit par le concierge ce qui s'était passé en son absence.

Les commissaires et les agents, après avoir quitté la ruelle des Rosiers, se rendirent rue de Toulille, n° 25, où ils procédèrent à l'arrestation de Greffier, qui fut pris sur le seuil de sa porte; puis, au n° 32 de la même rue ils arrêtèrent Lecomte, pris dans sa chambre. Greffier et Lecomte sont des ouvriers en grève.

Enfin, c'est l'officier Toquéne qui arrêta, dans cette même nuit, le nommé Tavernier, marchand de vin, boulevard Mémil-montant, 27.

Adresses à l'Empereur

Le 7^e régiment de ligne a envoyé à l'Empereur l'adresse suivante :

Sire,

Le 7^e régiment de ligne s'empresse de venir exprimer à Votre Majesté ses félicitations sincères d'avoir échappé providentiellement à la tentative d'assassinat dirigée contre son auguste personne.

Il répudie énergiquement Beaury, le misérable qui n'a fait que passer dans ses rangs, où il n'est d'ailleurs arrivé qu'après une condamnation.

Officiers, sous-officiers et soldats saisis cette occasion pour renouveler à Votre Majesté et à sa dynastie leur profond et entier dévouement.

De tous les points de la France des adresses sont envoyées à l'Empereur pour réprocher énergiquement l'attentat de Beaury.

Pour extrait : A. Layout.

La Patrie publie et le Journal officiel reproduit la note suivante :

« Quelques journaux paraissent croire que le gouvernement serait disposé à trouver dans le complot qui vient d'être découvert un prétexte pour réagir contre la politique libérale dans laquelle il a persévéré jusqu'ici. D'autres prétendent que le vote du 8 mai sera suivi d'une amnistie générale.

« Si nous sommes bien informés, plusieurs ministres auraient eu récemment occasion de s'expliquer sur ces divers points avec leurs amis politiques. Il résulte de leurs déclarations que le gouvernement est parfaitement résolu à ne pas dévier de la ligne politique qui a caractérisé tous les actes du cabinet du 2 janvier; poursuite constante des améliorations libérales; marche progressive, aussi éloignée de la réaction que de la faiblesse. »

Chronique locale.

Aux Electeurs.

La réponse faite par le peuple français à la question qui lui est soumise dans le plébiscite du 8 mai, devant exercer une influence décisive sur les destinées de la France, il est du devoir de tout bon citoyen de ne pas se désintéresser dans la lutte, et d'y apporter au contraire son contingent de bonne volonté et de dévouement, car ici, l'intérêt social domine tout et peut bien imposer silence à nos préférences ou à nos prétentions.

Les conséquences de notre vote seront immenses; sachons-le bien.

Si nous acclamons l'empire libéral comme nous avons acclamé l'empire autoritaire, c'est une ère nouvelle de paix et de prospérité qui recommencera pour nous. Dans le cas contraire, nous reverrions ces mauvais jours de tourmente et d'orage où tout semblait perdu, et où, dans nos campagnes, où nous nous traitons tous en frères et amis, les citoyens se regardaient en ennemis.

L'empire, qui a donné à la France de longs jours de paix et de sécurité, ne fut pas le triomphe d'un parti, car les paysans seuls l'acclamèrent sincèrement dans un de ces jours providentiels où une main invisible semblait les diriger.

Mes concitoyens, l'Empire n'a-t-il pas droit à votre gratitude ?

Regardez les grands résultats obtenus depuis vingt ans.

La France est aujourd'hui sillonnée de chemins de fer qui portent partout l'activité et la richesse.

L'aisance s'est répandue et a pris possession de l'humble demeure du paysan.

L'agriculture est en honneur.

Le commerce de la France a augmenté dans des proportions incroyables.

Les classes déshéritées de la fortune relevées à leurs propres yeux et devenant par le droit de suffrage les égales et les émules des classes privilégiées d'autrefois.

L'esprit d'association répandu partout en permettant à la France d'entreprendre les œuvres les plus grandioses,

Tout cela est grand et relève le nom français; mais pour conserver tous ces avantages, il nous faut de l'union, de la concorde, de l'harmonie.

Il nous faut une autorité forte, et elle ne peut être réellement forte que constituée par la presque universalité des citoyens.

Unissons-nous donc tous dans un même sentiment patriotique; rendons-nous au scrutin avec enthousiasme; ayons cette foi profonde que donne et que réchauffe le sentiment du devoir.

Prouvons à tous les peuples que la France veut poursuivre sa destinée; qu'elle ne veut plus de révolution; qu'elle se ruine pour elle-même et surtout pour les travailleurs des champs, et surtout pour les premières victimes de l'anarchie et du désordre.

Oui, j'en ai la certitude, par ce que j'entends et je vois autour de moi, le 8 mai, la France entière se lèvera et son verdict prouvera qu'elle a confiance dans l'Empereur.

Et cette confiance que nous accorderons de nouveau à Celui que vous avez choisi une première fois, lui donnera de nouvelles forces pour persister dans la voie libérale où il est entré.

A l'œuvre donc, mes concitoyens; nous autres Français nous ne manquons ni d'énergie, ni de courage, et quelle occasion fut jamais plus solennelle pour déployer toutes les qualités de notre race ?

DU BOUSQUET-LABORDERIE.

NOMINATION DES INSTITUTEURS

On se rappelle qu'il avait été présenté au conseil d'Etat un projet de loi en vertu duquel les instituteurs, au lieu de dépendre comme cela existe aujourd'hui, des préfets, devaient relever, à l'avenir, des maires et des conseils municipaux.

Il parait que le gouvernement va retirer ce projet de loi et replacer les instituteurs non plus sous la direction des préfets, mais sous celle des recteurs, leurs chefs naturels et légitimes.

L'instituteur, en effet, tient à l'instruction publique par les mêmes liens que les professeurs pour l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire; pour être plus modestes, ses fonctions n'en sont ni moins importantes ni moins nettement définies; il est donc tout à fait équitable et conforme aux règles de bonne administration de livrer ses travaux et ses mérites à l'appréciation des fonctionnaires spéciaux qui, tout en se concertant dans une juste limite avec le préfet, sont le plus capables d'apprécier les services rendus dans l'enseignement primaire et de les récompenser.

Plusieurs journaux de départements et certaines publications spéciales d'instruction publique se sont fait l'écho de réclamations que soulevait un projet de loi tendant à conférer aux conseils municipaux la nomination des instituteurs publics.

Le projet auquel il est fait allusion est dû à l'initiative parlementaire et a été retiré par ses auteurs.

Il n'y a donc aucun motif d'en attribuer la responsabilité au gouvernement.

Le gouvernement n'a pas l'intention de remettre le sort des instituteurs à des autorités qui n'ont pas la mission, et qui, d'ailleurs, n'en ont jamais émis le désir, de prononcer sur les questions si délicates qui intéressent la carrière des maîtres de nos écoles.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire interprétative des nouveaux arrêtés relatifs aux bachelariats ès-lettres et ès-sciences. Il résulte de ces arrêtés et de la circulaire ministérielle, qu'à l'examen oral du baccalauréat ès-lettres, l'explication des auteurs grecs, latins et français, comportera à l'avenir trois suffrages au lieu de deux, ce qui élèvera de neuf à dix le nombre total des suffrages à exprimer. De même, à l'examen oral du baccalauréat ès-sciences, la philosophie et l'interrogation sur une langue vivante cesseront d'être rattachées à d'autres groupes et un suffrage spécial sera attribué à chaque matière; de plus les épreuves écrites feront l'objet de trois suffrages au lieu de deux; par suite, le nombre total des suffrages sera porté de neuf à onze. Comme il est de principe que toutes les matières de l'examen sont obligatoires, il y aura désormais ajournement en cas de nullité sur l'une quelconque de ces matières, en exigeant toutefois que le jury entier apprécie et prononce.

Concours régional agricole à Clermont-Ferrand. — Changement des dates des opérations.

AVIS.

Son Excellence M. le Ministre de l'agriculture et du commerce a, par sa décision du 17 avril 1870, modifié, ainsi qu'il suit, les dates des opérations primitivement adoptées pour le concours régional agricole de Clermont-Ferrand :

Le samedi 14 mai, réception des machines et instruments, de 8 heures du matin à 2 heures. Classement et montage.

Le lundi 16 mai, essais publics des instruments admis au concours spéciaux. — Prix d'entrée 1 franc par personne.

Le mardi 17 mai, suite des concours spéciaux. — Prix d'entrée 1 franc.

Le mercredi 18 mai, suite du jugement des instruments. — Prix d'entrée 1 franc.

Délibération de la section chargée de déterminer la prime d'honneur, les prix cultureux, etc.

Réception des animaux, après la visite faite par un vétérinaire désigné par le commissaire général, et réception des produits agricoles, de 8 heures du matin à 2 heures.

Classement des animaux et des produits agricoles.

Aucun taureau ne sera admis dans le concours s'il n'est pas muni d'un anneau ou d'une mouchette.

Le jeudi, 19 mai, opérations du jury des animaux.

Opérations du jury des produits agricoles.

Exposition des instruments. — Prix d'entrée : 50 centimes par personne.

Exposition des animaux. — Prix d'entrée pendant les opérations du jury : 2 francs par personne.

Le vendredi 20 mai, exposition de tout le concours. — Prix d'entrée 1 franc par personne.

Le samedi 21 mai, continuation de l'exposition de tout le concours. — Prix d'entrée : 50 centimes par personne.

Les droits d'entrée seront perçus sous la direction exclusive du commissaire général et au profit de la ville où se tient le concours.

Le dimanche 22 mai, entrée du concours gratuite. Distribution solennelle de la prime d'honneur et des prix et médailles.

Fermeture de l'exposition à 5 heures du soir.

Cahors, le 22 avril 1870.
Le Préfet du Lot : V^e de JESSAINT

Ecole normale de Clumy. — Inscription des candidats.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 19 février 1869 portant modification de l'arrêté du 30 juin 1866 relatif aux conditions d'admission à l'école normale de Clumy, les candidats à cette école doivent

avoir subi avec succès les épreuves d'un examen ou d'un concours; d'un examen s'il s'agit d'élèves payants, d'un concours s'il s'agit de candidats à des bourses de l'Etat ou à des bourses de départements, de communes ou de particuliers.

L'article 2 dit que l'ouverture du concours aura lieu pour les bourses impériales, dans la première quinzaine de juillet. Cet article porte, en outre, que les concours pour les bourses des départements, des communes ou des particuliers, ainsi que les examens des élèves payants, ont lieu séparément aux mêmes époques et devant les mêmes juges que le concours ouvert pour les bourses.

Suivant l'article 3, l'inscription du candidat doit avoir lieu du 18 avril au 1^{er} juin.

L'article 4 énumère les pièces que les candidats ont à produire.

L'article 5 porte que les candidats payants auront à justifier seulement par un certificat de médecin qu'ils ont été vaccinés ou qu'ils ont eu la petite vérole.

Aux termes de l'article 6, les chefs des académies doivent faire parvenir au ministre, avant le 15 juin, les renseignements qu'ils auront recueillis sur les antécédents, les

mœurs, les habitudes, le caractère, en un mot, l'aptitude morale des candidats.

En conséquence, il sera ouvert, dans les bureaux de l'inspection académique du Lot, un registre d'inscription qui sera clos le 31 mai.

AVIS

Aux termes de l'article 1^{er}, de l'arrêté ministériel du 31 mars 1869, le prix annuel de 1,000 fr. institué dans chaque ressort académique de l'Empire par le décret du 30 mars de la même année, devra être décerné, en 1870, à un ouvrage ou mémoire sur quelque point d'archéologie intéressant les départements compris dans le ressort.

Le terme du 31 juillet, fixé par les instructions précédentes, pour la remise au chef-lieu académique des ouvrages présentés au concours ayant paru trop rapproché de l'époque habituelle des vacances des facultés et des sociétés savantes, M. le Ministre a décidé que ce terme serait fixé au 31 mai pour l'année 1870.

Les personnes résidant dans l'un des départements de la circonscription académique de

Toulouse sont seules admises à concourir, et les ouvrages qui seront soumis au jury, doivent, s'ils sont imprimés, n'avoir pas été publiés depuis plus de trois ans avant le 31 mai, terme de rigueur actuellement fixé pour leur présentation.

L'ouvrage qui aura obtenu le prix de 1,000 francs dans l'académie de Toulouse, aura, en outre, le privilège de concourir pour le prix de 3,000 fr. décerné à Paris dans la réunion des sociétés savantes, aux termes de l'article 2 du décret du 30 mars 1869.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 14 au 16 Avril 1870.

Mathématiques élémentaires.
Cinquième.
Français : 1 Cambornac ; 2 Valmary.
id. 1 Savière.
id. 1 Ires ; 2 Dentraygues.
Septième.
Version latine : 1 Cantarel ; 2 Pradel.
Huitième.
Exercices latins : 1 Mathet ; 2 Albert.
Classe préparatoire.
Première division.
Calcul : 1 Combelles ; 2 Peyrissac.
Deuxième division.

id. 1 Andurand ; 2 Verdy.
Troisième division.
id. 1 Pechméja ; 2 Martefond.
Enseignement secondaire spécial.
Deuxième année.
Français : 1 Bonnel ; 2 Bousquet.
Première année.
id. 1 Andrieu ; 2 Boussuge.
Année préparatoire.
Mathématiques : 1 Delbos ; 2 Cros.
Le Procureur RICHAUD.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 27 Avril au 4 Mai
Naissances.
Bouysson (Louis-Hippolyte), place de la Halle.
— Carrié (Pierre), rue Mascoutou.
Mariages.
Pardieu (Alphonse), et Fraysse (Marie).
Décès.
Fougères (Germaine), 22 mois. — Alazard Noémie 4 mois rue St-Laurent. — Enfant du masculin, né mort des époux Garrigou — Sastre (Suzanne), 91 ans, à Terrelouque. — Vixès (Jean-Baptiste), Employé 62 ans, célibataire, né à Luzech (Lot), Boulevard nord. — Lachaise (Emmanuel), sacristain 57 ans né à Saignes (Cantal), rue Chanterrie.
Pour la chronique locale : A. Layton.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Etude de M^e Dambert, avoué.
L'adjudication des immeubles saisis au préjudice d'Antoine Bertrand et de Marie Roques, aura lieu le 31 mai 1870 à 9 heures du matin au tribunal de Gourdon. Mise à prix 500 fr.

L'adjudication des immeubles saisis au préjudice du sieur Paul Louvel, aura lieu le 31 mai à 9 heures du matin au tribunal de Gourdon. mise à prix 500 fr.

Etude de M^e Daffas, avoué à Gourdon.

L'adjudication des immeubles saisis au préjudice de Marie-Anne Pégourié, aura lieu le 24 mai à 9 heures du matin au tribunal de Gourdon. Mise à prix 500 fr.

(Extrait du Gourdonnais, du 21 avril 1870.)

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal de Voyages, publié sous la Direction de M. Edouard Cahron et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés : A. Layton

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.
Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

5 FR. PAR AN
L'ÉPARGNE
JOURNAL FINANCIER POLITIQUE ET COMMERCIAL
Paraissant tous les Dimanches
et publiant TOUS LES TIRAGES, COURS des Valeurs, Comptes-rendus, Paiements de Coupons, etc., etc.; — Renseignements commerciaux et Cours de toutes les marchandises.
Cet organe indépendant compte aujourd'hui **50,000** Abonnés.
F. DE FONBOUILLANT, DIRECTEUR-GÉRANT
1, rue de la Bourse.

A VENDRE
POUR CAUSE D'AGE ET DE SANTÉ
LA LIBRAIRIE UNIVERSELLE
J. - U. **CALMETTE** A CAHORS.

Cette LIBRAIRIE a au moins 150 ans d'Existence; elle est dirigée depuis 1833, par le titulaire. — Sa renommée bien Etablie, sa Clientèle choisie et aussi son immense assortiment, en font une des belles Librairies de Province.
Elle peut au besoin être divisée en deux parties, on céderait l'une ou l'autre.

Librairie Ecclésiastique, RELIGIEUSE DE PIÉTÉ et d'ÉDUCATION CLASSIQUE ÉLÉMENTAIRE, MATÉRIEL D'ÉCOLES, PAPIERS, FOURNITURES DE BUREAU, COMMISSION, ABONNEMENT AUX JOURNAUX et feuilles périodiques

Librairie, nouvelle LITTÉRATURE, POÉSIE, ARTS, BEAUX-ARTS, SCIENCES, DROIT POLITIQUE, PHILOSOPHIE, VOYAGES CLASSIQUES pour l'Enseignement secondaire, PAPIERS, FOURNITURES DE BUREAU, et de Dessin, COMMISSION, ABONNEMENT AUX JOURNAUX et Nouvelles périodiques.

BONNES CONDITIONS. — FACILITES POUR LE PAIEMENT
Grand Assortiment. — Tenu au courant des Nouveautés.
TOME 4^e de l'HISTOIRE DE NAPOLEON I^{er}, par LANFREY.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! Geaison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, répartition exacte du poil, par le Réparateur TUCARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Termes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

TREBUCIEN FRÈRES
CAFÉ DES GOURMETS
LE SEUL QUI AIT OBTENU DEUX MÉDAILLES POUR SA SUPÉRIORITÉ à l'Exposition Universelle de Paris 1867.
ARÔME CONCENTRÉ
ÉCONOMIE ET FORCE
UNE DEMI DOSE SUFFIT POUR FAIRE UNE FORTE TASSE SOIT A L'EAU, SOIT AU LAIT.
PRIX DE LA BOÎTE 1.50
On reprend pour 30^e La Boîte revêtue de l'Étiquette
Exiger sur toutes les Boîtes notre signature. Les Contrefacteurs seront poursuivis conformément à la loi.
USINE VAPEUR 48 & 50, RUE DE LAGNY, A PARIS

CAFÉ DES GOURMETS

Le Café des Gourmets est un choix des meilleurs cafés des îles, exclusivement composé des espèces les plus belles et les plus délicates, garanti exempt de tout mélange.
Les soins exceptionnels qui ont présidé au choix du **Café des Gourmets** en font un produit d'élite, d'une supériorité qui défie toute comparaison.
Il n'a rien de commun avec les produits du commerce, qui ne sont, pour la plupart, que des mélanges de chicorée ou d'autres substances indigènes analogues. Il n'est pas seulement le MEILLEUR DES CAFÉS, il est, en outre, par son prix et par sa qualité, le plus ÉCONOMIQUE.
Le **Café des Gourmets** n'a plus besoin d'éloges : déjà le jury de l'Exposition universelle de Londres lui avait décerné la MÉDAILLE D'HONNEUR, en 1862, et sa supériorité vient d'être à nouveau proclamée par DEUX MÉDAILLES dont seul il a été honoré à l'Exposition universelle de Paris 1867.
La fraude n'a pas manqué d'exercer sa coupable industrie sur un produit aussi justement apprécié que le **Café des Gourmets**, ni de produire des contrefaçons : les consommateurs doivent exiger sur les boîtes la signature des producteurs, ci-contre.
La consommation du **Café des Gourmets**, qui, en 1864, avait été de 1,810,230 kil., a été de 1,920,600 kil. en 1865 et de plus de 2,500,000 kil. en 1866; ce qui donne, à 80 tasses par 1/2 kil., 400,000,000 de tasses.

LES CHOCOLATS

Et le **Tapoca des Gourmets** préparés par MM. TREBUCIEN FRÈRES, dans leur usine de la rue de Lagny, 48 et 50, sont de qualité supérieure. Ils se trouvent, comme leur Café, dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux commerçants.
Se trouve dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et de marchands de comestibles.

MÉDAILLE D'ARGENT
SELLERIE, BOUILLERIE, CARROSSERIE
CAHORS 1863

AVIS
VIALA, jeune, sellier carrossier, boulevard Nord, Maison Calmels, à Cahors, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de transférer son Magasin et son Atelier de Luzech à Cahors.
Il continuera à faire tous ses efforts pour satisfaire, comme par le passé, ceux qui s'adresseront à lui, et pour mériter, par ses soins, son activité et le fini de son travail, la confiance dont on voudra bien l'honorer.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (S. S. C. P. G.)
COMPTOIR A BORDAUX Cours Napoléon, 132.
CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE
USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX
CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.
PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. Écrire franco
Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrication.
S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

Cors, Oignons, Durillon :
Calme immédiat
Et guérison prompte
Pâte Tylostyptique de Gonse, pharm
A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

OPHTHALMIQUE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve FARRICÉ de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, usé par décret impérial.
Agit : Pot en falence, papier de carbet rouge, linéaires.
F. Signature :
Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Cépi, LAYTON ; à Cambornac, à Pay-Lévy, DUBREUIL ; à G...
à Bourges, chez M. DUC, pharmacien.

CAISSE DES RENTIERS

Siège principal, 39, boulevard St-Michel, Paris.
AVANCES SUR TITRES, A 3 %.
Avances sur toutes valeurs cotées à la Bourse de Paris, à raison de 3 % d'intérêt. Toute demande d'emprunt doit être accompagnée des titres et mentionner la somme que l'on désire emprunter. Les fonds sont renvoyés par retour du courrier. Les engagements se font pour une durée de 1, 2 ou 3 mois, remboursables à volonté.
La CAISSE DES RENTIERS se charge également d'exécuter les ordres de Bourse sans commission, de payer tous coupons échus et toutes autres opérations financières. Toutes lettres doivent être adressées au Directeur de la Caisse des Rentiers, 39, boulevard Saint-Michel, Paris.

MAUX DE GORGE Inflammations de la Bouche
PASTILLES DE DETHAN
AU SEL DE BERTHOLET (Chlorate de potasse)
Recommandées par les médecins des hôpitaux de Paris contre les maux de gorge, angine, croup, ulcérations, et les inflammations de la bouche. Elles donnent la flexibilité au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets pernicieux du mercure sur la bouche.
MÉPHIS :
A Paris, pharmacie Berthelot, 5, S-Denis, 90.
A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

Fig. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.
VÉSICATOIRE et PAPIER d'Albespeyres
Vésication rapide. Entretien parfait, sans odeur ni douleur.
CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les gnalettes ALBESPEYRES ET RAQUIN.

POSTE AUX CHEVAUX
ANDRAL
Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Gallerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.
Toutes ses voitures sont remises à neuf.

ANONCE MÉDICALE
Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, et toutes les irritations de poitrine.
PÂTE ET SIROP DE BERTHE LA CODEINE
Le propriétaire-Gérant : A. Layton.

SERVICES A VOLONTÉ
FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade
Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'ils tiennent à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc.
Élégance et confort. — Prix modérés